

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 2 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 25 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSO, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

**Etait excusé et représenté par pouvoir:**

M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusés:**

Mme HOLGADO, M. JOUBE

**Etaient absentes:**

Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PAIN GOJOSO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Conseillers en exercice : 25**

**Conseillers présents : 20**

**Conseillers votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**8 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE CINEMA**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Annexe CINEMA - M4.

Afin de pouvoir provisionner la charge qui résulterait d'un défaut de paiement d'un débiteur, il est nécessaire d'y apporter les modifications suivantes :

Sens	Réell e (R) / Ordre (O)	Chap	Article	Libellé compte	Montant - Dépenses	
					Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Section de fonctionnement</b>						
Dépense	R	011	611	Sous-traitance générale	-5 000,00	
Dépense	R	011	61521	Entretien et réparations bâtiments publics	-1 000,00	
Dépense	R	011	6161	Assurance multirisques	-550,00	
Dépense	R	011	6226	Honoraires	-6 500,00	
Dépense	R	011	63512	Taxes foncières	-113,00	

Dépense	R	022	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	
Dépense	R	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-606,29
Dépense	R	68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	16 000,00
<b>Totaux</b>				<b>-16 000,00</b>	<b>16 000,00</b>
<b>Total général - dépenses de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces ajustements.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 24 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-Prefecture le

Identifiant de télétransmission :

la Secrétaire de Séance,  
Madame Sophie PAIN GADSSO

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

